FOREZ-EST
communauté
de communes

DECISION N°313-2026 – PRESENTATION D'UNE CANDIDATURE DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION LANCEE PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE – DISPOSITIF L.O.I.R.E.

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est),

Vu la délibération n°2026.021.15.04 modifiée du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 15 avril 2026 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président,

Vu la consultation lancée par le Département de la Loire relative à la prestation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des publics bénéficiaires du revenu de solidarité active (BRSA) en parcours socioprofessionnel intensif et/ou des participants du dispositif L.O.I.R.E. (Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi),

Vu les documents de la consultation et notamment les dispositions relatives au lot n° 14 – Feurs / Veauche / Panissières / Montrond-les-Bains / Chazelles-sur-Lyon et ULI du Forez,

Considérant l'intérêt pour la CC Forez-Est de répondre à cette consultation afin de contribuer à l'accompagnement vers l'emploi des publics concernés sur le territoire relativement au projet de territoire,

Considérant que la CC Forez-Est souhaite présenter une offre pour le lot n° 14 ayant pour objet la candidature porte sur la mise en œuvre de la prestation d'accompagnement renforcé vers l'emploi des publics BRSA en parcours socioprofessionnel intensif et/ou des participants du dispositif L.O.I.R.E., à hauteur de 2 ETP, avec un objectif minimum de 1 400 contacts.

DECIDE

ARTICLE 1

De présenter la candidature et l'offre de la CC Forez-Est au lot n° 14 – Feurs / Veauche / Panissières / Montrond-les-Bains / Chazelles-sur-Lyon et ULI du Forez du marché public lancé par le Département de la Loire.

ARTICLE 2

De recourir à la sous-traitance auprès du Centre social L'Équipage, situé à Chazelles-sur-Lyon, pour une quotité de 0,5 ETP dans les conditions prévues par les documents de la consultation et conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le montant prévisionnel annuel des prestations confiées au sous-traitant est fixé à 23 450 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260824-313-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/08/2026

ARTICLE 3

De présenter une offre d'un montant prévisionnel annuel de 103 583 € avec un coût horaire de 67 €. La participation financière prévisionnelle du Département de la Loire s'élève à 93 800 € par an.

Le montant annuel prévisionnel de la sous-traitance confiée au Centre social L'Équipage s'élève à 23 450 €.

Les modalités définitives de rémunération et de financement seront celles résultant de l'offre présentée par la CC Forez-Est et, le cas échéant, du marché conclu avec le Département de la Loire.

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à signer et déposer, au nom et pour le compte de la CC Forez-Est l'ensemble des documents nécessaires à la présentation de la candidature et de l'offre pour le lot n° 14, y compris les documents relatifs à la sous-traitance.

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées au 4 septembre 2026 à 16h00.

ARTICLE 5

En cas de sélection de l'offre de la CC Forez-Est par le Département de la Loire, le Président est autorisé, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, à signer les documents contractuels nécessaires à la conclusion et à l'exécution du marché, ainsi que tout document afférent à celui-ci et relatif à la sous-traitance.

ARTICLE 6

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil communautaire.

ARTICLE 7

Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 24/08/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200065894-20260824-313-2026-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/08/2026